

*L'été, jardinez sans déranger !!!
Les travaux de jardinage à l'aide d'outils à moteur thermique ou électrique sont
autorisés:*

*Les jours ouvrables de
8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30*

*Les samedis de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00*

*Les dimanches et jours fériés de
10h00 à 12h00*

